

<u>Classe CE</u>	Chef d'équipe : Travailleur qualifié ayant suivi avec succès une école de chef d'équipe reconnue par la CPSA ou travailleur étant considéré comme tel par l'employeur.
	Salaire mensuel CHF 6'442.00
	Salaire horaire CHF 36.60
<u>Classe Q</u>	Travailleur qualifié de la construction tel que maçon, constructeur de voies de communication (constructeur de routes), etc. en possession d'un certificat professionnel reconnu par la CPSA (certificat fédéral de capacité ou certificat de capacité étranger équivalent) et ayant travaillé trois ans sur des chantiers (l'apprentissage comptant comme activité) ;
	Grutier : Conducteur d'engins dont la conduite nécessite un CFC.
	Salaire mensuel CHF 5'988.00
	Salaire horaire CHF 34.00
<u>Classe A</u>	Travailleur ayant achevé la formation d'aide-maçon AFP/assistant-constructeur de routes AFP ; Travailleur qualifié de la construction sans certificat professionnel : 1. En possession d'une attestation de cours reconnue par la CPSA <u>ou</u> 2. Reconnu expressément comme tel par l'employeur. Le travailleur garde sa classification dans la classe de salaire A lors d'un nouvel emploi dans une autre entreprise <u>ou</u> 3. Avec un certificat de capacité étranger non reconnu par la CPSA comme donnant droit à l'attribution à la classe de salaire Q.
	Machiniste/conducteur des engins suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Pelles hydrauliques de plus de 5 tonnes (M2) - Chargeuses de plus de 5 tonnes (M3) - Pelles araignée (M4) - Répandeuses – finisseuses (M5) - Rouleaux compresseurs de plus de 5 tonnes (M6) - Engins spéciaux de plus de 5 tonnes (M7)
	Chauffeur
	Salaire mensuel CHF 5'776.00
	Salaire horaire CHF 32.80
	Travailleur de la construction avec connaissances professionnelles mais sans certificat professionnel , qui, du fait de sa bonne qualification selon l'article 44 al.1, a été promu par l'employeur de la classe de salaire C dans la classe de salaire B.
	Machiniste/conducteur des engins suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Centrales à béton et bétonnières de plus de 180 litres (M1) - Machines de moins de 2 tonnes équipées d'un siège de conduite (M1) - Machines de 2 à 5 tonnes à vide (M1) - Treuils, monte-charges et monte-personnes (M1)

	<ul style="list-style-type: none"> - Grues de déchargement (grues de camion) (M1) - Plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) - Pelles hydrauliques de moins de 5 tonnes (M2) - Chargeuses de moins de 5 tonnes (M3)
	Salaire mensuel CHF 5'458.00
	Salaire horaire CHF 31.00
<u>Classe C</u>	Travailleurs de la construction sans connaissances professionnelles
	Salaire mensuel CHF 4'885.00
	Salaire horaire CHF 27.75